



DECLARATION LIMINAIRE
DU
CTL DU 16 OCTOBRE 2018

Monsieur le président,

A l'ordre du jour de ce CTL figure en particulier la présentation du baromètre social de la DDFIP 22 pour 2016-2017 et le programme annuel de prévention 2018.

Un comité technique local qui devrait donc en principe analyser la situation des agents du département au regard de leurs conditions de travail et.....tenter de trouver des solutions.

Aussi nous ne nous étendrons pas dans notre déclaration sur les chiffres de ces différents indicateurs. Nous l'avons déjà fait lors des exercices précédents et c'est bien là que le bât blesse. : (j'en citerai quand même 4 suffisamment évocateurs)

- 84 % des agents du département ayant répondu à l'enquête sont pessimistes quant à leur avenir professionnel,
- 67 % se disent démotivés
- 74 % considèrent globalement que la dgfip ne va pas dans le bon sens.
- La quantité de stress lié au travail est ressentie à hauteur de 7 sur une échelle de 1 à 10.

La DGFIP et les directions locales examinent les thermomètres divers et variés censés dévoiler l'état du corps social de la direction, alignent des chiffres, commentent des tendances sans pour autant se pencher sur les raisons profondes du mal-être, sans s'interroger sur la question des moyens et du sens du travail.

Cette année quelques nouveautés cependant, la DGFIP et les directions locales par portail Ulysse interposé nous annoncent le lancement des plate-formes d'écoute psychologique, le lancement d'une charte des bonnes pratiques et demande à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail à intervenir dans notre administration.

On nous inviterait presque à applaudir à ces initiatives et élans de générosité.

Mais il y a quelque chose d'indécent dans l'exercice de ce jour et dans la communication officielle.

La DGFIP déverse ainsi ses chiffres issus de thermomètres divers et annonce des initiatives mais jamais ne pose la question des raisons du profond mécontentement social :

- Les 35 000 destructions d'emplois des 15 dernières années, les 2 130 pour 2019 et les 4 000 prévues pour 2020) ne sont jamais évoquées.
- Idem pour les restructurations en cours et à venir ,
- Les remises en cause des droits et garanties des agents ainsi que de leurs instances représentatives.
- L'absence totale de lisibilité pour les agents sur leur avenir professionnel et le devenir d'un service public auquel ils sont profondément attachés.

On en oublierait presque que cette même DGFIP, si attachée aux conditions de travail des agents, se proposait il y a de cela quelques mois de classer les agents dits « difficiles » sur des critères psychiatriques et qu'elle se propose à court terme d'entériner la mort des CHSCT, qui sont pourtant le lieu privilégié où l'on traite de toutes les questions relatives aux conditions de travail des agents.

On en oublierait également que dans la chaleur de l'été, des directions ont été mandatées pour plancher sur des plans de restructuration majeurs en toute opacité. (Nord, Pas de Calais, Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Loir et Cher et Loiret) avec notamment des perspectives de fusions directionnelles.

Alors pour aller aux faits Monsieur le Président, nous vous demandons aujourd'hui d'éclairer l'avenir de ce département.

Quelle est la fourchette de destruction d'emplois pour notre département en 2 019, puisque vous la connaissez sans doute ?

Quelles sont les restructurations que vous comptez engager ?

Quelle sera la déclinaison de CAP 2022 dans notre département ?

Quels seront vos principes de gestion des personnels en CAP locale (ancienneté administrative ou profilage à tout va ?),

Qu'en sera-t-il de la mobilité « forcée » ?

A très court terme quelles mesures de soutien comptez-vous engager pour les SIP dans le cadre de la mise en place actuelle du PAS ?

Autant de sujets que nous voulons traiter avec vous aujourd'hui et qui ne sont en rien éloignés de l'ordre du programmés que vous avez programmé, bien au contraire.

Pour finir cette déclaration, nous tenons à dénoncer la consigne inadmissible et inacceptable de comptage allégé du nombre de gréviste donnée par la DGFIP lors du mouvement de grève du 9 octobre octobre dernier.

Comment ne pas voir dans ce procédé de la DG et le suivisme des directions locales la volonté de mettre l'éteignoir sur les inquiétudes, la colère, la volonté de ne pas se résigner des agents de la DGFIP.

Cette décision vise clairement à démobiliser les agents et à décrédibiliser l'action des salariés dans la grève.

Ce mode de recensement « allégé » est inacceptable, par ce procédé la DG montre une nouvelle fois son mépris envers ses propres agents creusant encore plus la défiance entre eux et « leur managers ».